



communauté
de l'auxerrois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2025-351

OBJET : Approbation de la Modification Simplifiée du Plan Local d'Urbanisme d'Augy

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni le 18 décembre 2025 à 09 h 00 à Salle des fêtes d'Augy - Place de l'Eglise, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

En exercice : 64

Présents : 46

Votants : 55 dont 9 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Céline BÄHR, Jean-Philippe BAILLY, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Christian BOULEY, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Pierre FERRIER, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Anne GUYNOT DAHLEM, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Souleymane KONÉ, Jean-Luc LIVERNEAUX, Florence LOURY, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maryse NAUDIN, Bernard Riant, Denis ROYCOURT, Maryline SAINT ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE

Absents représentés par leur suppléant : Stéphane ANTUNES par Anne GUYNOT DAHLEM, Frédéric PETIT par Pierre FERRIER.

Pouvoirs : Véronique BESNARD pouvoir à Sébastien DOLOZILEK, Olivier FELIX pouvoir à Carole CRESSON GIRAUD, Sophie FEVRE pouvoir à Mani CAMBEFORT, Isabelle JOAQUINA pouvoir à Christophe BONNEFOND, Julien JOUVET pouvoir à Emmanuelle MIREDDIN, Maud NAVARRE pouvoir à Nordine BOUCHROU, Mostafa OUZMERKOU pouvoir à Florence LOURY, Sylvie PREAU pouvoir à Michel DUCROUX, Dominique TORCOL pouvoir à Lionel MION

Absents non représentés : Patrick CROS, Raymonde DELAGE, Emilie LAFORGE, Patrick PICARD, Laurent PONROY, Philippe RADET, Guido ROMANO, Yves VECTEN, Farah ZIANI

Secrétaire de séance : Céline BÄHR



communauté
de l'auxerrois

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

Le conseil municipal de la commune d'Augy a approuvé son PLU par délibération en date du 20 juillet 2019.

Le document a ensuite fait l'objet d'une mise à jour par arrêté du président de la Communauté d'Agglomération en date du 16 juin 2022. Par délibération du 22 décembre 2022, le conseil communautaire de l'Agglomération de l'Auxerrois a approuvé une modification simplifiée du PLU d'Augy.

Par arrêté n° 2025-DSAT-035 en date du 01 aout 2025 le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois a prescrit la Modification n°2 du PLU d'Augy dans le but d'intégrer le Plan de Prévention des Risques Inondations de l'Yonne (PPRI), de modifier le zonage de la parcelle A07 en zone naturelle N en zone naturelle Ne (permettant l'installation d'équipement) et de modifier les règles de hauteurs de constructions des zones U.

Par arrêté n° 2025-DSAT-048 en date du 20 novembre 2025 le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois a prescrit l'arrêté modificatif attenant à la procédure de Modification n°2 du PLU d'Augy. L'avis rendu par la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) le 31 octobre 2025, concluant à la nécessité de soumettre une partie des dispositions envisagées à une évaluation environnementale, ainsi que l'ensemble des avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et les réserves qu'ils formulent, conduisent à la révision de la procédure. L'impact environnemental de l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la parcelle A07 présentant un risque trop important, le projet se voit retiré de la procédure.

Par délibération n° 2025-223 du 02 octobre 2025, le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois a prescrit la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU de la commune Augy. Cette mise à disposition du public s'est déroulée du 27 octobre au 29 novembre 2025. Aucun avis du public n'a été renseigné sur le registre prévu à cet effet.

- Au vu des avis émis par les Personnes Publiques Associées et à l'issue de la mise à disposition du public après examen des remarques formulées,
- Au vu du dossier de Plan Local d'Urbanisme proposé pour approbation, annexé à la présente délibération,

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver la Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'Augy telle qu'elle est annexée à la présente délibération,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour	: 55
- voix contre	: 0
- abstentions	: 0
- n'a pas pris part au vote	: 0



communauté
de l'auxerrois

- absents lors du vote : 9 Patrick CROS, Raymonde DELAGE, Emilie LAFORGE, Patrick PICARD, Laurent PONROY, Philippe RADET, Guido ROMANO, Yves VECTEN, Farah ZIANI.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 089-200067114-20251218-DEL2025_351-DE



Affiché le : 24.12.25